

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Absent(es) représenté(es) :

Madame Agnès JOREAU donne pouvoir à Madame Christine BURÉ

Monsieur Nicolas COCHEFERT donne pouvoir à Monsieur Tony CHEVAUX

Absente excusée : Madame Sophie MANIGAULT-TERRE

Absentes non excusées : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 02- 23/02/2023

REORGANISATION DE L'EQUIPE MUNICIPALE

RETRAIT DE DELEGATION A UN ADJOINT

Suite à la démission de Monsieur Vincent CLÉMENT, Madame le Maire a souhaité, à mi-mandat, procéder à des ajustements et ainsi rendre plus cohérentes les compétences données aux élus.

A cet effet, la délégation de fonction et de signature donnée à Madame Aurélie FARCY, adjointe en charge de la transition numérique, a été retirée par arrêté municipal du 17 février 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-18 du CGCT, en son dernier alinéa, prévoient qu'en cas de retrait de délégation accordée par le Maire à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de ce dernier dans sa fonction d'adjoint au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

DECIDE, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret,

DECIDE de mettre fin aux fonctions d'adjointe au Maire d'Avallon de Madame Aurélie FARCY.

Résultat du vote

19 voix « POUR » et 7 abstentions

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

